

Publication / « Violence conjugale - Que faire ? »

Violence conjugale - Que faire ?

Brochure pour les victimes, Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel et Bureau de l'égalité du canton du Jura, 2013, 40 pages



Dans le canton de Neuchâtel, la police comptabilise environ 300 interventions par année pour un problème de violence conjugale. Dans le canton du Jura, en 2012, 158 infractions relevant de la violence domestique ont été dénoncées. Dans 35% des cas, il s'agit de violence dans une relation de couple. Et près de la moitié des activités des centres neuchâtelois et jurassiens LAVI d'aide aux victimes a pour origine la violence dans le couple.

L'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel et le Bureau de l'égalité du canton du Jura viennent de rééditer la brochure "Violence conjugale - Que faire ?" qui s'adresse aux victimes.

Cette brochure fournit des informations utiles sur les différentes formes de violence (physique, sexuelle, morale, économique), les moyens de faire face au danger, de se protéger, les alternatives pour les victimes ainsi que les aspects juridiques. Au sommaire :

- Les différentes formes de la violence conjugale
- Le piège de la violence conjugale
- Comment vous protéger ?
- Les alternatives à la violence
- Les différents types de séparation
- Les procédures pénales
- Les aides matérielles
- Les adresses utiles

Télécharger la [brochure en format pdf](#)